

Document de travail



Évaluation du **Programme de Réussite
éducative** :

analyse des effets sur les enfants et leur famille
des parcours individuels mis en place

**Réalisée conjointement
par les PRE de Saint-Herblain, Rezé, Trignac et Saint
Nazaire**

**Octobre 2007-octobre 2008
Restitution des résultats**

Les effets du parcours de réussite éducative

Des enfants mieux dans leur peau et mieux avec les autres

- **Réassurance manifeste de l'enfant** dans son rôle ou métier d'élève;
 - Attitudes plus positives face aux apprentissages → enrayer la dégradation ;
 - L'enfant gagne en motivation et devient plus actif : les enseignants relèvent souvent l'évolution de sa posture en classe;
 - **Évite parfois une déscolarisation de l'enfant ou une sortie précoce du « cursus classique »**
- **Effets moins perçus** en termes d'amélioration des résultats scolaires;
 - L'amélioration des résultats scolaires est affichée comme un des objectifs du PRE (pas légitimé aux yeux des enseignants ni des coordonnateurs) ;
 - Dans les faits, il s'agit de lever les difficultés que rencontre l'enfant dans les apprentissages.
- **Repositionnement de l'enfant** par rapport aux autres élèves (relations apaisées), par rapport aux adultes et par rapport à son environnement
 - Changement du regard des enseignants sur l'enfant ;
 - Familiarise l'enfant à son environnement en développant sa connaissance des équipements de proximité ou de la Ville, le sort de son isolement.
- Il est souvent constaté par les acteurs témoins un **mieux-être de l'enfant** en regard de la situation de départ
 - Laisse à penser que le parcours aide l'enfant à retrouver l'estime de soi et/ou apaiser ses angoisses (être valorisé sur d'autres objets que les savoirs scolaires) ;
 - Réassurance, autonomie.

Des enfants mieux dans leur famille et des familles qui reviennent vers l'école

La mise en place d'un parcours **vient bien souvent répondre à une attente plus ou moins forte des parents** qui peuvent se trouver eux-même en difficulté pour soutenir leur enfant :

- Il arrive assez souvent que la reconduction du parcours soit remise en question en raison du fait que les parents ne se soient pas montrés assez coopératifs. Les choses n'étant pas bien formulées au départ, l'arrêt n'est pas toujours bien négocié.

➤ Dans les relations aux institutions

- Permet aux parents d'entrer en relation avec les institutions. Les parents se sentent moins menacés par les institutions et trouvent une place plus évidente dans leur environnement, notamment à l'école
- Meilleure connaissance de l'environnement
- Important rôle de médiation des coordonnateurs pour réassurer les parents vis-à-vis de l'école : il arrive que le coordonnateur PRE (ou l'intervenant) fasse l'intermédiaire à la relation famille/institution

➤ Dans les relations intra familiales

- Apaisement des tensions liées à la dévalorisation de l'enfant, relâcher la pression
- Renforce l'autonomie de l'enfant et sa place dans la famille : valorisation, prise de conscience et reconnaissance de ses potentialités
- Coup de pouce à la mobilisation des parents pour leur enfant car par ricochets, les progrès de l'enfant

➤ Dans l'insertion sociale

- Favorise la rupture d'un processus d'isolement éducatif des familles
- Permet de redynamiser ses membres, notamment dans une perspective professionnelle : soulage voire libère l'adulte responsable de l'enfant

Les plus-values du PRE

Des modes d'intervention spécifiques

- **Des réponses sur-mesure**, chaque parcours apparaît bel et bien unique (il existe des parcours « classiques » mais il n'y a jamais de réponse toute faite)
 - Approche individuelle sous forme de parcours. Jusqu'alors, les collectivités locales s'étaient fortement investies dans des approches collectives (PEL, CUCS)
- **Le PRE renouvelle les formes d'intervention (« Faire autrement ») :** formes alternatives d'aides, hors champ scolaire, en individuel.
 - La demande à l'origine de la saisine porte le plus souvent sur l'accompagnement scolaire, il est présent dans la majorité des parcours mais il recouvre des modalités d'intervention et des développements divers : au-delà d'une aide au devoir, ouverture culturelle, approche décentrée par rapport aux apprentissages, **stratégie du détour**,
 - Des convergences entre les 5 PRE en termes d'effet sur la valorisation et l'estime de soi pour l'enfant : spécificité de la posture d'intervention du PRE en termes de bienveillance et d'usage du détour pédagogique.
 - **Réussite globale, pas seulement scolaire**
- **Une posture qui appelle la vigilance**
 - La personnalisation du suivi renforce son caractère aléatoire : l'absence prolongée du professionnel est particulièrement préjudiciable, les relais sont difficiles à prendre,

Des interventions légitimes la plupart du temps mais parfois aussi, un palliatif au droit commun

➤ Des interventions légitimes et efficaces :

- **Ultime recours** : « la mobilisation la plus évidente du PRE aux yeux des différents acteurs » → 5
parcours
 - arrive après épuisement du droit commun (situation bloquée), parfois une alternative au signalement
 - Situation complexe tant du point de vue scolaire (retards, blocages, inadaptation) que familial (problématiques sociales et éducatives) : les difficultés sont profondes et parfois anciennes
 - la fonction de coordination est essentielle : lien avec ce qui précède ou coexiste déjà.
- **Coup de pouce** : → 15 parcours
 - Difficultés soit plus légères, soit plus ciblées → complète le droit commun et qui peut être relayé in fine par lui
 - Accompagnement au-delà de l'aide aux devoirs : ouverture culturelle, faciliter l'accès aux loisirs
- **Aide à l'accès aux loisirs, sports, culture** : → 9 parcours
 - Difficultés ciblées qui compromettent une prise en charge par le droit commun, des problèmes de transport notamment
 - Cette aide technique est une condition pour la mise en place d'un parcours mais elle peut aussi renvoyer à une logique de prestation individuelle

→ Capacité à dépasser la simple réponse matérielle ?

➤ Des interventions nécessaires mais qui interpellent d'autres politiques publiques :

- **Soutien adapté aux difficultés linguistiques** : → 4 parcours
 - La non maîtrise de la langue freine les apprentissages (malgré l'activation du droit commun)
 - Un axe parentalité : contribue à l'intégration des familles.
- **Aide à l'intégration en milieu ordinaire** : → 5 parcours

Un dispositif qui renforce et concrétise les partenariats

➤ Mise en synergie des actions et des différents acteurs déjà mobilisés autour de l'enfant mais

- L'ensemble des acteurs concernés n'est pas toujours rencontré en amont (diagnostic partiel),
- L'absence de précision du diagnostic et de formalisation des objectifs du parcours peut générer des difficultés pour les intervenants de se repérer,
- Il peut arriver que le cadre du PRE soit tout à fait inconnu des professionnels (animateurs CLSH) → approche assez négative du fonctionnement du réseau d'acteurs
→ **Démultiplier encore les effets des interventions respectives**

➤ **Un recrutement** des enfants éligibles encore hasardeux

- Le public est ciblé (âge, territoires, publics spécifiques) mais pas de critères d'éligibilités définis ni de système de veille formalisé : Le repérage des situations reste aléatoire → légitimé par le PRE qui ne souhaite pas s'enfermer dans un schéma,
- Incompréhension des repérant face à certaines situations non retenues,
- Des personnels identifiés comme référent au sein de l'école (par ex, assistantes sociales de la santé scolaire) peuvent filtrer les saisines.

➤ **Le partage d'informations** ne pose pas problème

- L'obstacle initial du secret professionnel est dépassé

➤ Le PRE est **unanimentement apprécié pour sa capacité à répondre rapidement** à une situation : permet d'éviter des effets de rupture et de gérer des transitions

- La possibilité d'expérimenter, avec des moyens financiers à la clé, renouvelle le cadre de la réflexion interprofessionnelle et permet une meilleure connaissance des modes d'intervention des autres → souplesse (enveloppe budgétaire sur l'enfant),
- Satisfactions de l'équipe enseignante : l'expérience d'un premier parcours est souvent

NB : les effets sur le système d'acteurs n'ont pas été évalués, ils apparaissent en arrière-plan



Conclusion

Principaux éléments de synthèse

- **Une posture vraiment spécifique au PRE : « Faire autrement »**
 - L'accent mis sur l'accompagnement à la scolarité
 - Formes alternatives d'aides, hors champ scolaire : détour pédagogique, réussite globale, ouverture culturelle
 - Des réponses individuelles, sur-mesure prenant en compte l'enfant dans sa globalité
 - Des interventions là où le droit commun n'est pas ou difficilement mobilisable

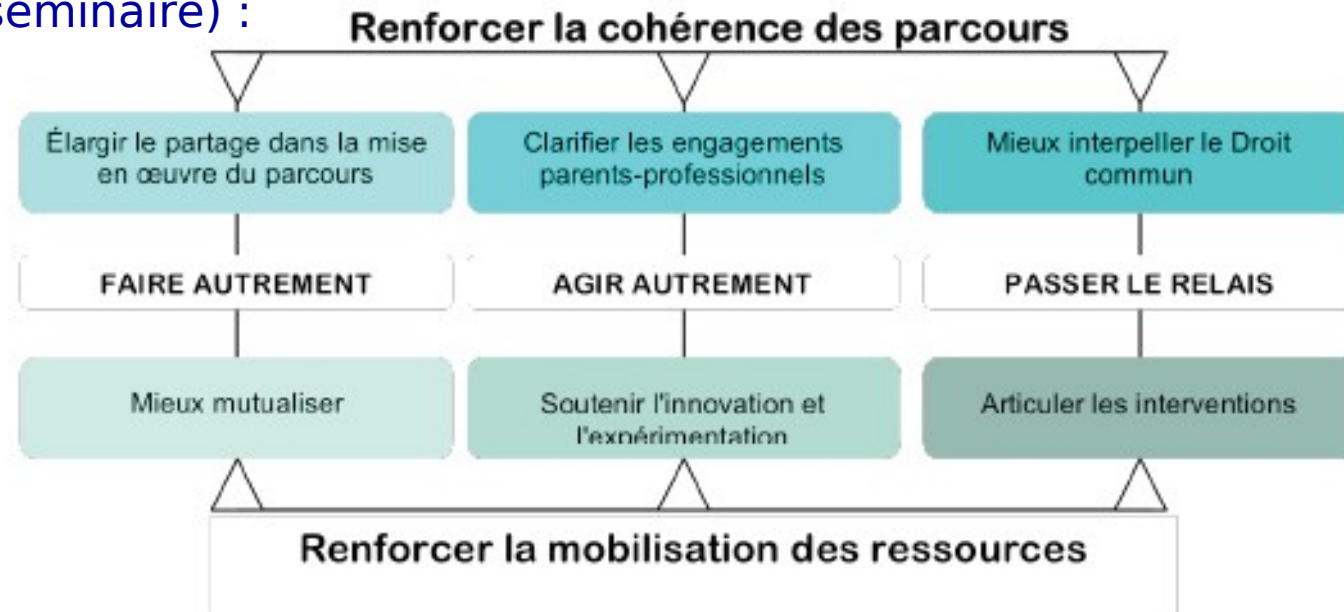
- **Des effets positifs sur l'enfant et sa famille**
 - Attitudes, épanouissement, relations sociales et intrafamiliales

- **A effet indirect sur la scolarité et l'insertion sociale**
 - Favorise l'estime de soi

- **Qui permet une mobilisation collective et coordonnée des partenaires**
 - La possibilité d'expérimenter renouvelle le cadre de la réflexion interprofessionnelle

Premières pistes de préconisations

1. Renforcer les potentialités du PRE (préconisations Aures, objet du séminaire) :



2. Interroger les modalités de pérennisation d'une prise en charge individuelle des enfants dans le cadre du service public de réussite éducative (alimente la réflexion en cours dans le cadre de l'atelier prospectif) :

- Conforter un des objectifs du PRE autour de la limitation de la déscolarisation (plus que sur l'amélioration des résultats scolaires)
- Consolider les liens avec les politiques culturelles et sportives de proximité
- Préciser les cibles : publics, territoires ?
- Quelle couverture des espaces de carence (Droit commun) ?